



**COMMUNE
DE
MAURESSAC**

**8 route de Lézat
31190**

Tél : 05.61.50.62.00 – Fax : 05.61.50.01.99

Ouvert : mardi et vendredi de 14h à 18h

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL du 23/05/2017

L'an deux mille dix sept, le mardi 23 mai à dix-huit heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de MAURESSAC se réunissent sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L 2121-7 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Présents : Wilfrid PASQUET, Franck LOUPIAS, Stéphanie ORIOLA, Jean-Luc PHARAMOND, Damien ROYO, Joël SACILOTTO

Excusés : Jean-Michel BUISINE, Jean-Jacques COUZIER

Le conseil municipal nomme le Secrétaire de séance : Stéphanie ORIOLA

La séance commence par l'approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 26 mai deux mille dix-sept.

• Délibération : Choix des devis pour le carrelage et la faïence Salle des Fêtes / Mairie

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de se prononcer sur le choix des entreprises qui fourniront le carrelage et la faïence de la salle des fêtes et Mairie.

- CCL pour un montant 2 710,28€ HT
- Galerie du Carrelage pour un montant de 4 065,60€ HT
- CAREO pour un montant de 2 724, 10€ HT

Les devis sont hors main d'œuvre, M. le Maire sollicite les membres du conseil municipal pour la pose du carrelage et faïence.

Oùï l'exposé de M. le Maire et après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de choisir l'entreprise CAREO pour la fourniture du carrelage et de la faïence.

- **Délibération : Travaux phase 2 : Accessibilité Mairie/salle des fêtes**

M. le Maire informe le Conseil Municipal que lors des travaux d'accessibilité de la Mairie - Salle des fêtes, les différents prestataires ont rencontré des imprévus qui les ont obligés à effectuer des travaux supplémentaires.

Il présente le montant de ces travaux :

- *Entreprise ATMOSPHERE pour un montant de : 1 542,44 € HT*
- *Entreprise ACTIBAT pour un montant de : 5 384,00 € HT*
- *Entreprise TONIOLO & FILS pour un montant de : 3 378,80 € HT*
- *Entreprise RAZES Plomberie pour un montant de : 1 452,30 € HT*

M. le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser à effectuer une demande de subvention auprès du Conseil Départemental qui entrera dans la phase 2 des travaux d'accessibilité. Ce dossier sera donc inscrit au contrat de territoire pour l'année 2018.

Où l'exposé de M. le Maire et après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents, décide de valider ces travaux phase 2 pour l'accessibilité et autorise M. le Maire à effectuer une demande de subvention auprès du Conseil Départemental afin d'inscrire ce dossier au contrat de territoire pour l'année 2018.

- **Délibération : Pose de gouttières sur la façade arrière de la Salle des Fêtes**

M. le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de mettre des gouttières sur la façade arrière de la salle des fêtes afin de protéger l'isolation extérieure de celle-ci.

Le montant des travaux pour ces gouttières s'élève à **1 005,95 € HT**. La pose sera réalisée par l'entreprise retenue pour les travaux d'isolation extérieure (**EIRL Moreau Ludovic**).

Où l'exposé de M. le Maire et après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve les travaux de pose de gouttières et l'autorise à effectuer une demande de subvention auprès du Conseil Départemental.

- **Délibération : Décision Modificative**

M. le Maire informe le conseil municipal que lors de l'élaboration budgétaire nous avons omis de prévoir la subvention destinée au CCAS d'un montant 2 100 € à l'article 6574.

022 Dépenses Imprévues : - 2 100€

6574 Subventions : + 2 100€

Où l'exposé de M. le Maire et après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents, approuve la décision modificative.

- **Délibération : Autorisation d'ester en justice pour l'affaire GARCIA**

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que la Commune a été destinataire d'une requête en référé présentée par M. GARCIA Robert - « MAIF » à l'encontre de la Commune et autres expertises, concernant les coulées de boues. Il est demandé de présenter dans un délai de 20 jours un mémoire en 10 exemplaires.

Les demandeurs souhaitent qu'un expert judiciaire soit dépêché sur place afin de pouvoir auditionner tous les acteurs afin de recueillir leurs prétentions et obtenir tous documents utiles à cette affaire.

Où l'exposé de M. le Maire et après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, autorise M. le maire à ester en justice pour défendre ce dossier.

- **Information : Achat de fournitures pour l'employé municipal**

M. le maire présente au Conseil Municipal un devis de diverses fournitures nécessaires pour le bon fonctionnement du travail de l'employé municipal en charge de l'entretien des espaces verts et des locaux municipaux.

Les achats s'élèvent à 363,06 € TTC.

- **Information : Coupure de l'éclairage public**

M. le maire informe le Conseil Municipal de l'avancé du dossier à savoir : une délibération de principe a été prise lors du Conseil Municipal.

Un rendez-vous reste à être fixé avec le SDEHG afin de valider les lieux retenus.

- **Information : Planning de la tenue du bureau de vote**

- **Information : Discussion : sécurité parvis Mairie**

M. le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a reçu des doléances d'administrés à propos de la sécurité du parvis de la Mairie estimant qu'il est dangereux pour les enfants.

QUESTIONS DIVERSES

Néant

M. PASQUET Wilfrid	M. COUZIER Jean-Jacques	M. LOUPIAS Franck
	Excusé	
Mme ORIOLA Stéphanie	M. PHARAMOND Jean-Luc	M. SACILOTTO Joël
M. ROYO Damien	M. BUISINE Jean-Michel	
	Excusé	